



DGS24-11_20240412- AVENANT N°1 MARCHE DÉSHÉRBAGE DE
LA VOIRIE COMMUNALE

VILLE DE TARARE

Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET
DE SERVICES
PRESTATIONS DE DÉSHÉRBAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE AVEC
BALAYEUSE AVEC BRAS DE DÉSHÉRBAGE**

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et R.2112-4 à R.2113-6,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu la décision du Maire DGS23 - 12 du 6 mars 2023 relative au marché public de fournitures courantes et de services pour des prestations de désherbage de la voirie communale avec balayeuse avec bras de désherbage,

Vu le marché public avec la société JPL DÉSHÉRBAGE EURL notifié le 14 mars 2023,

Vu le budget communal,

Considérant une modification dans le calcul de révision de prix précisément la modification de la valeur du mois N retenu (dernière valeur définitive connue et publiée au moment de l'application de la nouvelle période),

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un avenant n°1 au marché public de fournitures courantes et de services pour des prestations de désherbage de la voirie communale avec balayeuse avec bras de désherbage avec la société JPL DÉSHÉRBAGE EURL.

Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget communal en section de fonctionnement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen sur www.telerecours.fr.

Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture le
- Publiée le

Le Maire, Bruno PEYLACHON

Fait à Tarare
Le 12 avril 2024

**Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON**

